

COMMUNIQUE

Certification ou pas ?

Après la reconnaissance inopinée par le précédent ministre de l'Education Nationale du métier de Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation (CPIF) et un revirement à 180 ° des positions de ses services, en particulier la DGESCO et la DGRH, qui permet de valider enfin la CPIF comme discipline de titularisation, un certain nombre d'organisations relevant du syndicalisme administratif tente de tirer la couverture au profit de ce syndicalisme.

Il est vrai que lorsqu'on a été peu présent lors des mobilisations des personnels concernés, en particulier celle des enseignants coordinateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), en décembre 2012 et janvier 2013, il faut se refaire, pour la énième fois, une virginité !

Plusieurs questions se posent :

1. Pourquoi ce revirement gouvernemental ?
2. Pourquoi cet empressement des organisations syndicales ayant pignon sur rue à voler au secours de ce revirement ?
3. Pourquoi – et comment - leurs propositions pour finaliser ce revirement ne tiennent-elles pas la route ?

Le jour de Noël 2011, le SNCA e.i.L. Convergence a adressé au Président de la République alors en fonction une lettre lui demandant de faire voter dans les meilleurs délais le projet de loi sur la résorption de la précarité dans les trois fonctions publiques.

Ce qui fut fait.

La loi Sauvadet, après avoir été amendée par un Sénat désormais passé à gauche, fut **adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale en février 2012. Unanimité signifie que l'opposition et la majorité d'alors ont voté le même texte.**

Dans le cadre de la campagne présidentielle, le SNCA e.i.L. Convergence avait fait savoir à l'équipe de François HOLLANDE à quel point il était attaché non seulement à l'adoption parlementaire de cette loi mais aussi à son application par l'exécutif qui naîtrait des urnes au printemps suivant.

Sauf que le gouvernement AYRAULT a failli dans ce domaine à sa mission ; il a laissé les différents ministères concernés organiser à leur guise les procédures de titularisation, ce qui a entraîné un cafouillage pour les deux sessions de concours réservés en 2013 et 2014, **ce qui est dommageable non seulement à l'équité mais surtout à la loi Républicaine.**

Parmi les « dommages », il y a la façon scandaleuse dont ont été traités les enseignants coordinateurs de la MLDS, mission prioritaire de l'Etat, dont les personnels ont été privés de la reconnaissance de leur métier puisque, malgré les interventions et les mobilisations, le

Cabinet du Ministre Peillon est resté sur la position de sa DGRH qui, alertée pourtant, dès le 20 décembre 2012, de l'absence de la CPIF de la liste des disciplines mises aux concours réservés, a maintenu son refus de la voir inscrite au rang des disciplines de titularisation.

Pourquoi ce refus persistant ?

L'influence d'appareils d'organisations syndicales, et autres *lobbies*, qui en tiennent pour l'exclusivité des disciplines « académiques » ? Une position dogmatique d'un ministre qui n'hésite pas à saboter une loi venue d'une mandature idéologiquement opposée à sa majorité, même si celle-ci, à l'époque, a voté la loi qu'il faut mettre en application ? Sachant que le nouveau Président de la République n'est pas hostile à la reconnaissance de la CPIF comme discipline de titularisation, une réaction épidermique d'un ministre fâché d'avoir été mis en tutelle pendant un temps par le réseau de la promotion Voltaire de l'ENA de laquelle le Président lui-même est issu ? Etc. ?

Toujours est-il que **ces manœuvres de mise en œuvre inégalitaire de la LOI risquent de conduire l'Etat devant la justice française et devant la Cour Européenne de Justice ...**

Il faut arrêter les frais ... d'où le revirement.

Bien entendu, est certainement aussi pour quelque chose dans cette volte-face **l'action déterminée et persévérante des enseignants coordinateurs titulaires et contractuels appuyés par le SNCA e.i.L. Convergence qui a, d'ailleurs, toujours trouvé dans les mobilisations locales l'appui de SUD Education.**

Il n'est pas inutile de rappeler que les grandes organisations relevant du syndicalisme administratif du secteur éducatif s'occupent en général un peu des CFA et des GRETA (est-ce pour cela que les personnels de ces secteurs, pourtant concernés par le refus d'inscrire certaines spécialités aux concours réservés, ont si peu bronché en 2011-2012 ?) mais ignorent à peu près tout de ce qui fut la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale) devenue récemment MLDS. Pour se rattraper aux branches, elles ont :

1. Constaté que le revirement ministériel provoquerait des « avancées », denrées dont par leur faute elles sont privées depuis 30 ou 40 ans alors que beaucoup de « reculs » sociaux peuvent être imputés à leur incurie quand ce n'est pas à leur cogestion systématique avec les pouvoirs alternés.
2. Estimé que les marrons ayant été tirés du feu, elles seraient bien bêtes de ne pas les manger !

Las ! Las ! Comme ces organismes syndicaux administratifs sont à la fois incompetents et stupides, ils ont extirpé de leurs tiroirs à revendications celle de la « certification » !

Les enseignants coordinateurs contractuels de la MLDS, comme leurs collègues titulaires, sont dans l'action pour la réinsertion des jeunes décrocheurs dans le cursus de la formation initiale depuis dix, quinze ans. **Ils demandent que leur métier de CPIF soit reconnu et par la même occasion la qualité très performante des innovations pédagogiques qu'ils appliquent pour la réussite (80 à 90 %) des jeunes qu'ils accueillent ...** Et tout ce qu'ont trouvé les organisations syndicales ayant pignon sur rue, c'est que ceux qui enfin auront la CPIF soient « expertisés » pour devenir les détenteurs d'un CAPET (Certificat d'aptitude à l'Enseignement Technique ou Technologique) ...

La redondance ne leur fait pas peur ; ni le ridicule.

La CPIF, Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation, est un CAPET.

Point.

Paris, le 1^{er} avril 2014